

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 67**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

---

**OBJET**

Politique Etang de Berre : 2017 Cotisations GIPREB et PMCB

---

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Stratégies Environnementales des Territoires  
164.98**

## **PRESENTATION**

Dans le cadre de cette délégation, le Département poursuit son engagement sur les enjeux environnementaux majeurs des territoires de l'Étang de Berre et du Parc marin de la Côte Bleue parmi lesquels figure essentiellement la gestion intégrée de ces espaces qui vise l'amélioration et la préservation des ressources naturelles en adéquation avec les usages. Aujourd'hui au cœur de discussions avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) issue de la loi MAPTAM, la politique départementale s'exprime au travers des structures de gestion que sont le GIPREB (Gestion Intégrée Prospective Restauration de l'Étang de Berre) et le PMCB (Parc Marin de la Côte Bleue) dont le Conseil Départemental est membre.

### **L'ÉTANG DE BERRE**

Le GIPREB, syndicat dont le Département est membre depuis sa création en 2000 a pour objet de participer à la connaissance, l'aménagement, la mise en valeur et la réhabilitation de l'étang de Berre dans le cadre d'une gestion intégrée et concertée. Ces missions sont mises en œuvre dans une perspective de retour à un écosystème équilibré et en bon état, favorable au maintien et au développement durable des usages en lien avec le milieu aquatique marin.

Au titre de l'année 2017, il conviendra de participer aux charges de fonctionnement du GIPREB. Par ailleurs le soutien aux investissements s'engagera en fonction de la nature, de l'intérêt départemental et de la disponibilité des crédits.

### **SYNDICAT MIXTE DU PARC MARIN DE LA CÔTE BLEUE –PMCB**

Le PMCB, syndicat dont le Département est membre depuis sa création en juillet 2000, a pour missions : la protection du milieu marin littoral de la Côte Bleue, la gestion des ressources halieutiques, la connaissance du patrimoine naturel, et l'éducation du public et des scolaires.

Gestionnaire reconnu notamment de deux zones marines protégées, le Parc Marin de la Côte Bleue est classé « ASPIM » (Aire Spécialement protégée d'intérêt Méditerranéen depuis 2012 (4 sites labellisés en France). Ce classement lui donne le statut d'Aire Marine Protégée et permet une reconnaissance à l'échelle méditerranéenne de ses actions.

Le Département soutient son engagement dans de nombreuses actions : gestion et surveillance des réserves, aide à la pêche côtière durable, amélioration des connaissances scientifiques, association aux décisions d'aménagements du littoral, sensibilisation et éducation du public. Ces actions sont intégrées dans un plan de gestion qui devrait être très prochainement révisé afin de poursuivre les travaux déjà réalisés et définir des nouveaux objectifs dans la lignée de la précédente programmation. La qualité de cette gestion est reconnue de tous les acteurs : collectivités, professionnels, scientifiques, associations...

Au titre de l'année 2017, il conviendra de participer aux charges de fonctionnement du Parc Marin de la Côte Bleue. Par ailleurs le soutien aux investissements s'engagera en fonction de la nature, de l'intérêt départemental et de la disponibilité des crédits.

## **OBJET**

Ce rapport a pour objet d'attribuer les contributions statutaires du Conseil Départemental pour l'année 2017. Les montants retenus se répartissent comme suit :

GIPREB : 160 830,00 euros

PMCB : 120 170,00 euros

## **PROPOSITION**

Compte tenu des éléments ci-dessus il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer favorablement pour un montant total de cotisation de 281 000,00 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Etang de Berre, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL